

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-79

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret portant modification de l'article R. 613-14 du code monétaire et financier en vue de l'adaptation au droit de l'Union européenne en matière financière

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 3 décembre 2019,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 5 décembre 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Jérôme REBOUL